

COMPTE RENDU – CONSEIL D'ÉCOLE N° 1

Date | 07/11/2024

Horaires | 18h30-20h30

Présents	Excusés	Absents
Enseignants : Mme Busnel, Mme Cantais, Mme Garnier, Mme Jeanne, M. David, Mme Suard (Directrice) Représentants de parents : Mme Huré, M. Kaczmarek, Mme Le Ber, Mme Lechaffetois, M. Legras, Mme Paris, Mme Renée, Mme Richard, Mairie de Baron sur Odon : Mme Lopez, Mme Millan	Mme Brunel, Inspectrice de l'Éducation Nationale Mme Sauger, représentante de parents d'élèves M. Flambard, conseiller municipal de Bougy M. Garcia, adjoint au maire de Bougy Mme Angué-Julienne, DDEN (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale)	

Ordre du jour

Vie scolaire

- effectifs et équipe pédagogique pour l'année 2024-2025
- présentation et vote du règlement intérieur
- évaluation d'école
- présentation du dispositif pHARe (protocole harcèlement)
- point coopérative
- RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)
- activités pédagogiques complémentaires (APC)
- évaluations nationales du CP au CM2
- quelques projets pédagogiques de l'année
- cycle piscine
- bilans infirmiers et interventions de l'infirmière scolaire
- informations relatives à la pause méridienne

Sécurité et équipements

- bilan de l'exercice incendie
- exercices PPMS « attentat intrusion malveillante » et « risques majeurs » prévus dans l'année

Questions de parents

- Est-il possible de pouvoir payer la garderie avec des tickets CESU ?
- Y a-t-il moyen de faire passer un sondage pour évaluer, le cas échéant, combien de personnes seraient concernées et intéressées par ce mode de paiement ?

Relevé de conclusions

Sujet	Discussion / décision								
effectifs et équipe pédagogique pour l'année 2024-2025	<p>31 PS-MS, 25 GS-CP, 20 CP, 24 CE1-CE2, 25 CE2-CM1, 27 CM1-CM2</p> <p>Le groupe des CP se retrouve dans la classe de CP entre 10h15 et 15h15 ce qui fait alors 19 GS-CP et 26 CP. Il y a 50 enfants en maternelle et 102 enfants en élémentaire.</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>16 PS</td> <td>15 MS</td> <td>19 GS</td> <td></td> </tr> <tr> <td>26 CP</td> <td>18 CE1</td> <td>13 CE2</td> <td>22 CM1 23 CM2</td> </tr> </table>	16 PS	15 MS	19 GS		26 CP	18 CE1	13 CE2	22 CM1 23 CM2
16 PS	15 MS	19 GS							
26 CP	18 CE1	13 CE2	22 CM1 23 CM2						
présentation et vote du règlement intérieur	Le règlement a été adopté à l'unanimité.								
évaluation d'école	<p>Mme Suard explique qu'il y a plusieurs vagues d'évaluation des écoles et que cette année l'école de Baron est concernée.</p> <p>La finalité de ces évaluations est l'amélioration du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages des élèves, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement. Elle a pour but d'améliorer, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs, les conditions de réussite collective, d'exercice des différents métiers et de bien-être dans l'établissement.</p> <p>Cette évaluation se déroule en plusieurs étapes : Rédaction d'un rapport d'autoévaluation en ce moment par l'équipe pédagogique autour de 4 domaines : Domaine 1 : les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial</p> <p>Les parents d'élèves, les ATSEM, l'AESH, la mairie et les membres du périscolaire vont recevoir des questionnaires prochainement pour que les enseignants puissent inclure leurs réponses dans le rapport .</p> <p>Trois évaluateurs externes sont chargés de lire notre rapport. Ensuite ils viendront passer quelques heures à l'école et rédigeront un rapport qui doit apporter des conseils, des idées... Ils le présenteront à l'équipe pédagogique. Il y aura discussion puis rédaction d'un rapport final. Tout cela sera au service de la rédaction du projet d'école 2024 -2025.</p>								
présentation du dispositif PHARE (protocole harcèlement)	<p>Mme Suard présente le dispositif pHARe. Les enseignants vont consacrer 10h d'enseignement à ce sujet. Comme l'an passé, ils participeront à la journée « non au harcèlement » et au « safer day » en février. En cas de harcèlement avéré, c'est la méthode de préoccupation partagée qui sera utilisée.</p>								

	<p>Face à une situation de harcèlement, les enseignants vont demander à des enfants de donner leur avis sur un camarade « qui ne va pas bien ». On les reçoit individuellement. On leur demande s'ils savent pourquoi leur camarade va mal, s'ils ont une solution. On leur dit qu'on va les revoir le lendemain et on leur demande de trouver des idées pour qu'il aille mieux. Parmi les enfants que l'on reçoit, il y aura l'élève intimidateur (ou les élèves intimidateurs), des témoins, mais aussi plusieurs enfants qui n'ont rien à voir dans l'histoire. On n'accuse personne. On cherche avant tout à ce que les enfants prennent conscience de ce que vit leur camarade et à ce que ce harcèlement s'arrête.</p> <p>Si au bout de 2 semaines, ce dispositif s'avère inefficace pour la situation, l'école aura recours au protocole national.</p>
point coopérative	Après la réception et le règlement des dernières factures de l'année scolaire précédente, le montant de la coopérative s'élève à 2405,14 €.
RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)	Le psychologue scolaire passe régulièrement et a rencontré plusieurs enfants ainsi que les parents. Pour l'instant aucun enfant de l'école n'est pris en charge par la maîtresse E.
activités pédagogiques complémentaires (APC)	Elles se déroulent le lundi et le jeudi après la classe à partir de la période 2. Elles durent 45 minutes, petite pause incluse pour le goûter. Ce sont les enseignants qui désignent les enfants qui auraient besoin de travailler en petits groupes sur les matières fondamentales. Il faut toujours l'accord des parents.
évaluations nationales du CP au CM2	Elles ont eu lieu du 9 au 20 septembre. Elles sont globalement plutôt satisfaisantes. Les enfants se trouvant en difficultés sont des enfants déjà repérés. Chaque famille a été reçue individuellement par l'enseignant (e) de la classe.
quelques projets pédagogiques de l'année	<p>Téléthon : Comme chaque année, les enfants vont courir au profit du Téléthon. Les parents (leurs amis, leurs familles...) vont miser une somme d'argent par tour effectué.</p> <p>Noël : Les enseignants souhaiteraient que cette fête ait lieu l'avant-dernier vendredi avant les vacances et non le dernier (trop d'enfants absents). Cette année, ils auraient besoin d'un grand espace. Ils demandent s'il serait possible d'avoir la cour de l'école pour la prestation des enfants. Les stands pourraient être sur le terrain qui jouxte l'école.</p> <p>Le carnaval aura lieu le 29 mars et la fête de l'école le 28 juin.</p> <p>Cette année le thème retenu pour toute l'école est la biodiversité. Plusieurs sorties ou interventions dans l'école sont en train d'être étudiées avec le CPIE et avec la maison de la nature et de la pierre sèche. Il y aura des élevages d'insectes en classe.</p> <p>En parallèle de ce thème fédérateur, d'autres sorties sont souhaitées par certaines classes.</p> <p>Les CM1-CM2 souhaiteraient aller au Mémorial de Caen, les CE2-CM1 au musée de Vieux, les CP à la ferme musée du Cotentin, les PS-MS dans une ferme pédagogique à Ouézy</p> <p>Les classes de GS-CP et de CE1-CE2 vont privilégier des sorties axées sur la faune (abeilles, escargots...)</p> <p>Certains devis sont établis, d'autres sont en cours.</p>

<p>cycle piscine</p>	<p>Les 19 GS, les 22 CM1 (ceux de Mme Jeanne et ceux de M. David) et les 7 CE2 de Mme Jeanne iront à la piscine de Villers Bocage du 20 janvier au 7 mars. Il y aura 10 séances. Cette année, elles auront lieu tous les lundis et jeudis après-midi. Le créneau dans l'eau est de 14h25 à 15h05 . Il faudra donc partir dès 13h30. Les enfants reviendront à l'école vers 16h, nous ferons appel à la société de bus « Caen Evasion ».</p> <p>Comme chaque année, il nous faut des parents agréés.</p> <p>C'est Mme Prével, conseillère pédagogique qui fait passer les agréments. Cette année, ce sera le jeudi 9 janvier à 17h30 à la piscine de Villers Bocage. La session débute par une réunion d'informations.</p> <p>Ensuite, les parents passent le test en piscine qui consiste à sauter ou plonger, nager 20 mètres et à mi-parcours aller chercher un objet en moyenne profondeur (1m60).</p> <p>Les accompagnateurs peuvent aller directement à la piscine. Ils ne sont pas obligés de prendre le bus.</p> <p>Auparavant, les parents devront fournir à l'école la copie de leur carte d'identité car l'inspection vérifie l'honorabilité de la personne. Les parents doivent aussi remplir une fiche de demande d'agrément. Cet agrément est valable 5 ans.</p> <p>Il faudrait 4 parents agréés pour aller dans l'eau à chaque séance.</p>
<p>bilans infirmiers et interventions de l'infirmière scolaire</p>	<p>Mme Clergeau viendra plusieurs fois dans l'école.</p> <p>Elle fera des interventions à destination des 6 classes sur des thèmes choisis avec les enseignants (le sommeil, les écrans, l'importance du petit déjeuner, le sport, l'alimentation, le respect du corps, l'hygiène...).</p> <p>Elle assurera les heures d'éducation sexuelle aux CM2.</p> <p>Elle fera des dépistages infirmiers aux CE2 (contrôle de la vue, de l'audition, la taille).</p> <p>La PMI interviendra pour les enfants nés entre le 01/09/2020 et le 31/08/2021. Les dates ne sont pas encore fixées.</p>
<p>informations relatives à la pause méridienne</p>	<p>Mme Lopez et Mme Millan apportent des informations sur l'organisation de la pause du midi et sur la cantine.</p> <p>Par manque de personnel (une personne a démissionné en fin de période 1), il n'est donc plus possible de faire 2 services pour les élémentaires. En ce moment, il n'y a plus qu'un seul service à 12h30. Par conséquent, le service en plat pour les CM1 est supprimé depuis le 4 novembre. Ce service où les enfants se servent est très apprécié par les enfants. Il est conservé pour les CM2.</p> <p>La mairie recherche une personne disponible sur un créneau d'1heure le midi.</p> <p>Les enseignants ont remarqué que la récréation du midi était plus calme, plus sereine quand il y avait 2 services. Il y avait moins d'enfants. De plus les petits et les grands étaient séparés ce qui permettait à chaque groupe de jouer à des jeux de leur âge sans être gênés par les autres.</p>
<p>Sécurité et équipements</p>	<p>Deux exercices de sécurité se sont déroulés en période 1. Les enfants ont été prévenus à chaque fois.</p> <p>Il n'en sera pas de même pour le prochain exercice incendie début mars.</p> <p>L'exercice incendie effectué le 16/09 s'est bien passé.</p> <p>L'exercice PPMS « attentat intrusion malveillante » s'est déroulé le 7 octobre et s'est bien déroulé également.</p>
<p>Questions de parents</p>	<p>Est-il possible de pouvoir payer la garderie avec des tickets CESU ?</p>

	<p>Actuellement non mais la mairie se renseigne. Cela engendre des coûts, mais ils sont moins importants si beaucoup de familles sont intéressées.</p> <p>Y a-t-il moyen de faire passer un sondage pour évaluer, le cas échéant, combien de personnes seraient concernées et intéressées par ce mode de paiement ? Oui, la mairie s'en charge.</p>
--	---

Deux informations sont données en fin de séance.

-Mme Suard annonce que la photo de classe aura lieu le vendredi 7 mars.

-Mme Renée présente l'association « Papillon ». Elle explique qu'une boîte aux lettres peut être mise dans l'école et les enfants peuvent laisser un mot en cas de maltraitance à la maison, harcèlement... Il faudrait une personne référente qui serait formée pour relever ce courrier. Mme Renée se propose pour tenir ce rôle. Mme Suard va se renseigner auprès de l'équipe ressource de la DSDEN pour savoir ce qu'il est possible de faire.